



2026-05-06

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mai tenue ce **mercredi 6^e jour du mois de mai 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

Le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} avril 2026 et de la séance ajournée tenue le 15 avril 2026 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'avril 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2026 (décision)
 - 5.1.6 Processus « Vente pour taxes 2026 » - Dépôt du rapport en date du 5 mai 2026 (information)
 - 5.1.7 Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

5.1.8 Politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la MRC – Ajustements temporaires (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Calendrier des vacances estivales 2026 du personnel de la MRC (information)

5.2.2 Lancement d'un appel de candidatures pour deux postes de préposés mobiles à l'information touristique – Mandat à la direction générale - Ratification (décision)

5.2.3 Poste de technicien en informatique – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.2.4 Poste de conseillère aux entreprises (remplacement de congé de maternité) – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.2.5 Inscription de la directrice du Service de développement du territoire et de la conseillère aux entreprises au congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) prévu du 6 au 9 octobre 2026 – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Parc informatique de la MRC - Achat de portables – Autorisation budgétaire (décision)

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 Dépôt du tableau sur les demandes de révision déposées auprès de l'Organisme responsable de l'évaluation foncière (OMRE) (information)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Positionnement officiel de la MRC – Activité minière – Financement et affectation de ressources (recommandation)

6.1.2 Comité stratégique Santé Papineau – Dépôt d'un projet pilote - Services de santé et services sociaux sur le territoire (information)

6.1.3 Développement régional – Avis d'intention – Non-reconduction des ententes intervenues entre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Conférence des préfets de l'Outaouais - Résolution numéro 2026-R-AG153 (discussions)

6.1.4 Commissions de la MRC – Proposition de mandats spécifiques (discussion)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Financement de la Corporation des loisirs de Papineau – Signature du protocole d'entente et autorisation budgétaire (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2026 (information)

6.3.1.1 Réseau cyclable de la Route verte sur le territoire de la MRC – État de situation et suivis (information)

6.3.1.2 Contribution au tournage « Born to hunt » à Kenauk nature – Autorisation (décision)

6.3.1.3 Campagne promotionnelle 2026 - Distribution d'items promotionnels touristiques (décision)



- 6.3.1.4 Budget de publicités touristiques – Autorisation (décision)
- 6.3.1.5 Réalisation d'une stratégie marketing – Entente avec Tourisme Outaouais – Autorisation (décision)
- 6.3.1.6 Pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les comtés unis de Prescott-Russell - Achat de publicité pour la Cycl-O-Route – Autorisation (décision)
- 6.3.2 Fonds de soutien aux entreprises – Demandes d'aide financière (décision)
- 6.3.3 Politique d'investissement commune 2026 de la MRC – Adoption (recommandation)
- 6.3.4 Réseau Accès PME - Avenant 1 à la convention de subvention présentée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) – Autorisation de signature (recommandation)
- 6.3.5 Accompagnement stratégique du Service de développement du territoire – Octroi d'un contrat de services (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.4.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2025-2027 – Dépôt d'une demande d'aide financière pour implanter les dernières infrastructures récréotouristiques du Parc régional de la forêt Bowman planifiées dans son plan d'aménagement et de gestion 2026-2030 (décision)
 - 6.4.2 Mise à jour d'un plan d'affaire et préparation d'un plan de communication-marketing pour accompagner le dépôt d'une demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2025-2027 (PAFIRSPA) afin de terminer l'implantation des infrastructures récréotouristiques du Parc régional de la forêt Bowman (décision)
 - 6.4.3 Mise en place d'une entente sectorielle régionale en Outaouais visant l'évaluation de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins actuels et futurs (recommandation)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
 - 6.6.1 Politique de soutien au transport collectif (PSTC) – Dépôt du rapport par la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau – Adaptation aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) (décision)

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

- 8.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026 – Dépôt d'un projet - Municipalité de Namur (recommandation)
- 8.2 Dénonciation de la fermeture éventuelle du bureau de la protection de la faune à Chandler – Appui à la MRC du Rocher-Percé (recommandation)
- 8.3 Demande d'investissement majeur pour la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau (recommandation)
- 8.4 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air – Dépôt d'une demande pour la transformation du centre multifonctionnel – Appui à la Municipalité de Papineauville (recommandation)

9. Calendrier des rencontres



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2026 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai 2026 (information)

10. **Sujets divers**

10.1 Camping durant les différents festivals organisés sur le territoire de la MRC - Demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (discussions)

10.2 Appui à la vision territoriale et à la mobilisation régionale – Acteurs du développement touristique de la MRC de Papineau (information)

11. **Période de questions et propos des membres**

12. **Levée de la séance (décision)**

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA-2026-05-125

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA-2026-05-126

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 1^{ER} AVRIL 2026 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 15 AVRIL 2026**

CA-2026-05-127

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2026 et de la séance ajournée tenue le 15 avril 2026, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux et résolu unanimement



QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2026 et de la séance ajournée tenue le 15 avril 2026 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2026-05-128

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 30 avril 2026	683.63 \$
------------------	--------------------------------------	-----------

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

CA-2026-05-129

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril 2026 soit les chèques numéros 25229 à 25245 totalisant un montant de 49 409.64 \$, les prélèvements numéros 6245 à 6319 totalisant un montant de 249 385.32 \$ ainsi que les salaires, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	4 avril 2026	25 982.25 \$
Salaires au	11 avril 2026	26 381.93 \$
Salaires au	18 avril 2026	25 182.16 \$
Salaires au	25 avril 2026	27 459.64 \$
Salaires des élus–	avril 2026	31 817.83 \$
Total des salaires		136 823.81 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		49 409.64 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		249 385.32 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		298 794.96 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

CA-2026-05-130

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
BUREAUTECH	02-13000-514	255.34	COPIES NOIRES-2438 ET COPIES COULEURS-3285
GROUPE DL	02-65903-419	1437.50	CHANGEMENT BANDE PASSANTE ET AJUSTER EN TEMPS RÉELLE- COMPLÉTER LE 13 MARS 2026
GROUPE DL	02-65903-419	150.00	INFECTION DE POSTE NON COUVERT PAR LE CONTRAT
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE	02-13000-454	47.95	FORMATIONS-REPAS DU 13 ET 20 MARS 2026
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE	02-13000-689	3144.96	PAIEMENT #2 - TAXES MUNICIPALES MRC PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE	02-13000-689	363.98	PAIEMENT #2 - TAXES MUNICIPALES_CORP. DES TRANSPORTS
ADDELQ	02-62200-494	750.00	RENOUVELLE COTISATION ANNUELLE 2026
SERGÉ TOUCHETTE	02-13000-522	77.00	TRAVAUX ENTRETIEN MARS 2026
SIBEC	02-13000-522	324.19	ARTICLE MÉNAGERS
PROSON	02-65903-414	545.00	RÉPARATION MATRIX AUDIO DENON
L.D. GUINDON	02-13000-610	63.22	LAIT, CRÈME À CAFÉ, BOISSON GAZEUSE ET 18L EAU
KISISAM	02-62008-999	242.00	COLLATION RENCONTRE PSRÉ DU 8 AVRIL 2026
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	255.23	FOURNITURES DE BUREAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	901.85	FOURNITURE DE BUREAU
HYDRO QUÉBEC	02-13000-681	3861.78	SERVICES DU 7 MARS AU 31 MARS 2026
GROUPE DL	02-65903-414	248.31	ADAPTEUR POSTE DE REMPLACEMENT DE PIERRE

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



GMS	02-13000-522	391.50	APPEL D'URGENCE – RÉPARATION DE CAMÉRA AVANT
COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE	02-13000-321	150.00	AVIS PUBLIC – RAPPORT FINANCIER 2025
MÉTRO TANGUAY	02-13000-610	75.96	ACHAT CAFÉ
MÉTRO TANGUAY	02-11000-493	66.27	BREUVAGE POUR CM DE MARS 2026
RODI PIZZA	02-11000-493	162.90	DINER CA AJOURNÉE-18 MARS 2026
TRAITEUR FORET NOIRE	02-11000-493	585.00	SOUPER CM DU 15 AVRIL 2026
TANGO	02-62200-993	4112.50	HONORAIRES POUR GESTION STRATÉGIQUE
LES ENTREPRISES RECYSHRED OUTAOUAIS	02-13000-418	372.49	DÉCHIQUETAGE DOSSIER
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN	02-62008-999	122.50	RÉSERVATION DE SALLE POUR ÉVÉNEMENT
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.83	ACHAT LAIT ET CRÈME A CAFÉ ET 18L EAU
DANS MA CUISINE	02-11000-493	975.00	REPAS TABLE CONJOINTE DG ET MAIRES-16 AVRIL 2026
BUREAUTECH	02-62200-670	72.00	CARTES D'AFFAIRES – CATHERINE J. ET VALÉRIE P.
ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QC	02-23000-494	714.35	FORMATION EN LIGNE – PRÉVENTION IMPACT PSYCHO. CHEZ LES POMPIERS
ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QC	02-23000-494	306.15	FORMATION EN LIGNE – PRÉVENTION IMPACT PSYCHO. CHEZ LES POMPIERS
ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QC	02-23000-494 02-22000-454	34.50 34.50	DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2026

CA-2026-05-131

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 soumise au Comité administratif par la greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

Le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2026 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 5 MAI 2026

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2026 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 4 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

5.1.7 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC - AUTORISATION

CA-2026-05-132

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à l'entretien paysager de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau);

ATTENDU que trois fournisseurs du territoire ont été invités à présenter une soumission en relation avec l'entretien paysager du terrain de la MRC, et ce, pour l'année 2026;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Entretien Patrick Turpin, soumise en avril 2026, au montant total de 1 931.58 \$, incluant les taxes, pour la période du 15 mai au 30 octobre 2026;

ATTENDU que l'offre n'inclut pas l'amélioration des plates-bandes, laquelle doit être effectuée au cours de la présente année;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Entretien Patrick Turpin, représentant un montant de 1 931.58 \$, incluant les taxes applicables, pour réaliser l'entretien paysager du terrain de l'édifice Henri-Bourassa pendant la période s'échelonnant du 15 mai au 30 octobre 2026;

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Turpin à réaliser les travaux selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise en avril 2026;

QU' :

Un montant supplémentaire maximal de 500 \$ soit réservé pour l'amélioration des plates-bandes et du terrain actuel;



QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'une entente de services avec l'entreprise Entretien Patrick Turpin pour l'amélioration et l'entretien des plates-bandes ainsi que l'aménagement paysager;

QUE :

Ladite entente inclut la possibilité d'être reconduite d'une année supplémentaire;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MRC- AJUSTEMENTS TEMPORAIRES

CA-2026-05-133

ATTENDU la résolution numéro 2026-04-090, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2026, ayant pour objet d'autoriser le comité administratif (CA) à ajuster, sur une base temporaire, les modalités de la Politique de remboursement liées uniquement aux frais de déplacement;

ATTENDU qu'à la suite d'échanges tenus dans le cadre d'une rencontre du comité de relation de travail (CRT), la direction générale a démontré une ouverture, et ce, sur une base temporaire, d'ajuster mensuellement les frais de déplacement en raison de la fluctuation imprévisible du prix de l'essence à la pompe attribuable au conflit au moyen orient;

ATTENDU qu'un accord est intervenu avec le syndicat sur les éléments suivants :

1. Ajustement du prix de référence à 0.61 \$, et ce, pour une période de trois (3) mois;
2. Le prix de référence sera basé sur le prix affiché au Ultramar à l'entrée de la municipalité de Papineau (sortie 205) de l'autoroute 50;
3. Que cet accord devra être présenté et validé par le Comité administratif du mois de mai 2026;
4. Que d'autres discussions auront lieu lors de la prochaine rencontre du CRT en septembre afin d'analyser plus en détail l'ensemble des éléments de la Politique de remboursement nécessitant des ajustements;

ATTENDU que la direction générale est en mesure de recommander le tout, et ce en raison de sa nature « temporaire »;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte d'apporter les ajustements recommandés par la direction générale comme indiqué ci-dessus;

QUE :

Le Comité administratif ajuste le taux des frais de déplacement à 0.61 \$, et ce, pour une période de trois (3) mois;

ET QUE :

La greffière-trésorière et la directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 CALENDRIER DES VACANCES ESTIVALES 2026 DU PERSONNEL DE LA MRC

Le calendrier des vacances estivales 2026 des employés de la MRC est déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

5.2.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR DEUX POSTES DE PRÉPOSÉS MOBILES À L'INFORMATION TOURISTIQUE – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE - RATIFICATION

CA-2026-05-134

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économiques importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau et réaffirmant le tourisme parmi ses secteurs prioritaires d'intervention;

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-256, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, approuvant le plan d'investissement 2026 concernant l'aménagement et le développement du territoire de la MRC de Papineau, lequel inclut un budget de 135 000\$ réservé au tourisme à même le Fonds FRR2;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 juin 2023, est de soutenir le tourisme sur le territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la présence de préposé(e)s mobiles à l'information touristique lors des festivals, des marchés et autres activités a démontré par le passé son efficacité à promouvoir les événements et les attraits de la région auprès des citoyens et des visiteurs de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les préposé(e)s mobiles à l'information touristique permettent de générer du contenu pour les réseaux sociaux, mettant de l'avant les différents attraits du territoire et contribuant à la publicité touristique de la région;



ATTENDU la résolution numéro CA-2025-12-308, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 10 décembre 2025, permettant à la MRC de Papineau de déposer une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Emploi Été Canada;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la MRC a obtenu une subvention salariale de 4 648 \$ pour l'embauche de deux employés au taux horaire de 18\$/heure, pour une durée de huit semaines à raison de 35 heures/semaine;

ATTENDU qu'en raison de la rareté de main d'œuvre, il est opportun de lancer rapidement l'appel de candidatures, lequel a été préalablement autorisé par la direction générale;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le lancement d'appel de candidatures autorisé préalablement par la direction générale pour combler les deux postes préposé (e)s mobiles à l'information touristique durant la période estivale 2026;

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale pour procéder à l'embauche desdits préposés mobiles afin que ces derniers puissent débuter leur mandat au cours du mois de juin 2026;

QUE :

Les dépenses associées à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires numéro 55-16105-015, 01-39007-001 et 02-62009-690 (Tourisme FRR2);

QUE :

La contribution de la MRC dans le cadre de l'embauche des préposés, représentant un montant de 7 500 \$, incluant le salaire et les frais de déplacement, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires numéro 55-16105-015, 01-39007-001 et 02-62009-690 (Tourisme FRR2);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis conformément à la Convention collective de la MRC.

Adoptée.

5.2.3 POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mai 2026.

5.2.4 POSTE DE CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES (REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ) – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2026-05-135

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-12-306, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 10 décembre 2025, laquelle autorise,



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de conseiller(ère) aux entreprises et à l'accueil (remplacement de maternité);

ATTENDU que la MRC a reçu deux nouvelles candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures visant à combler ledit poste;

ATTENDU qu'une candidate a réalisé le processus de sélection le 22 avril 2026, notamment en participant à une entrevue et un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de madame Chantale Théorêt, à titre de conseillère aux entreprises et à l'accueil à la suite des validations d'usage convenues conformément aux modalités recommandées;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (APDEQ) PRÉVU DU 6 AU 9 OCTOBRE 2026 – AUTORISATION

CA-2026-05-136

ATTENDU que l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) organise son congrès annuel à Thedford Mines du 6 au 9 octobre 2026 ;

ATTENDU que le thème de ce congrès est « Du gris au vert : réinventer les territoires, repenser les ressources » :

ATTENDU que la participation de la directrice du Service du développement du territoire, ainsi que de la conseillère aux entreprises à ce congrès leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs expertises et leurs compétences en développement économique et du territoire;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;



ATTENDU que l'entente Réseau accès PME signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) prévoit un budget de formation pour les ressources en développement économique;

ATTENDU que l'équipe de développement y sera également pour dévoiler la participation de la MRC de Papineau à l'organisation du congrès 2027 qui aura lieu en Outaouais;

ATTENDU que les frais d'inscriptions au congrès sont de 892.39\$, incluant les taxes applicables, par personne;

ATTENDU que le prix de l'hôtel est de 621.18 \$ pour les 3 nuits, incluant les taxes applicables, et qu'une seule chambre sera requise;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la directrice du Service du développement du territoire, ainsi que la conseillère aux entreprises et à l'accueil, à participer au congrès qui aura lieu du 6 au 9 octobre 2026;

QUE :

Les frais d'inscription (892.39\$), d'hébergement (621.18\$), de repas et de déplacement pour Catherine Jardon, conseillère aux entreprises soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés au budget Réseau Accès PME, à même le poste budgétaire 02-62203-993 ;

QUE :

Les frais d'inscription (892.39\$), et de repas pour Valérie Patoine, directrice du service du développement du territoire, soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026, au poste budgétaire 02-62200-454 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 PARC INFORMATIQUE DE LA MRC - ACHAT DE PORTABLES - AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2026-05-137

ATTENDU que la MRC engagera dans les prochains mois plusieurs nouveaux employés pour combler divers postes (ex. : greffier adjoint et conseiller principal à la direction générale et technicien en informatique) et que certains postes existants se chevaucheront ;

ATTENDU que la MRC a une trentaine d'employés à temps plein, des étudiants d'été et des contractuels occasionnels ;

ATTENDU qu'un nouvel employé occupera en simultané le poste de direction générale adjointe avant la fin l'année puisque le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint actuel quittera ses fonctions à la fin du mois de novembre 2026;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

- ATTENDU que deux postes de remplacement supplémentaires sont à prévoir pour les étudiants, les futurs postes et autres postes contractuels;
- ATTENDU que le contrat de service d'assistance technique devra être révisé pour ajuster le nombre d'appareils;
- ATTENDU que ces derniers auront des besoins d'équipements accessoires tels : écran, clavier, souris, casque d'écoute, station d'accueil ainsi que des logiciels et des comptes variés;
- ATTENDU l'estimé des coûts déposé dans le cadre de la présente séance en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de cinq ordinateurs portables ainsi que des équipements, des accessoires et des logiciels nécessaires pour les employés (écrans, casques d'écoute, station d'accueil, logiciels, etc.), représentant un montant maximal de 19 700 \$, incluant la moitié de la TVQ;

QUE :

Lesdites dépenses pour l'équipement informatique soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02-65903-414, soit environ 15 000 \$;

QUE :

Ladite dépense pour les logiciels et comptes supplémentaires soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02-65903-490, soit environ 1 400 \$;

QUE :

Ladite dépense pour l'ajustement au contrat de services d'assistance technique aux employés soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02-65903-419, soit environ 3 300\$;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 DÉPÔT DU TABLEAU SUR LES DEMANDES DE RÉVISION DÉPOSÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (OMRE)

Les membres prennent connaissance du tableau relatif aux demandes de révisions déposées auprès de l'Organisme responsable de l'évaluation foncière (OMRE).

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 POSITIONNEMENT OFFICIEL DE LA MRC – ACTIVITÉ MINIÈRE – FINANCEMENT ET AFFECTATION DE RESSOURCES

CA-2026-05-138



- ATTENDU que la MRC de Papineau a été constituée au début des années 1983 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lui conférant un mandat fondamental de planification, d'aménagement et de développement durable de son territoire ;
- ATTENDU que ce mandat implique la responsabilité d'assurer une gestion intégrée, cohérente et durable du territoire, en fonction des caractéristiques propres à celui-ci, de son identité et de l'intérêt collectif à long terme ;
- ATTENDU que dès ses premières démarches de planification, la MRC a identifié les composantes fondamentales de son territoire soit ses paysages, ses lacs et ses cours d'eau, ses forêts, ses milieux naturels et sa qualité de vie, le tout constituant son ADN territorial ;
- ATTENDU que la MRC s'est dotée d'un Schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement 159-2017), d'une Politique de développement durable, d'un Plan de développement économique du territoire, d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), d'une Stratégie de conservation de la biodiversité ainsi que de plusieurs outils de planification et de protection;
- ATTENDU que ces outils traduisent une vision claire et cohérente axée sur la protection de l'environnement, la pérennité des ressources, la qualité de vie, l'attractivité du territoire et le développement économique durable;
- ATTENDU que les citoyens, la communauté d'affaires, les acteurs du tourisme et du récréotourisme, ainsi que les usagers du territoire ont exprimé des inquiétudes majeures quant aux impacts d'une activité minière, notamment en ce qui a trait à l'image de marque du territoire, l'attractivité, la fréquentation touristique, la valeur foncière, l'investissement et la pérennité des entreprises locales ;
- ATTENDU que le Conseil de la MRC souhaite affirmer clairement, pour fins de planification, de représentations gouvernementales et d'information au public, le positionnement politique de la MRC quant à la l'incompatibilité de l'activité minière avec la vocation du territoire et des menaces irréversibles évoquées;
- ATTENDU la résolution numéro 2026-04-109, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2026, laquelle précise le positionnement officiel de la MRC concernant l'activité minière ;
- ATTENDU qu'il est opportun de munir la MRC d'expertises et de ressources requises pour lui permettre, notamment :
- De documenter et de questionner formellement la compatibilité de l'activité minière avec la planification territoriale;
 - De proposer des outils d'aménagement renforçant la protection du territoire;
 - D'élaborer une stratégie de représentation et de communication auprès des diverses parties prenantes;
 - D'autoriser l'octroi d'un ou des contrat(s) de services professionnels pour démontrer l'impact environnemental et social d'une activité minière sur le territoire de Papineau et préparer un mémoire qui sera déposé lors des audiences du BAPE;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de le mandater pour :

- établir et réaliser une démarche stratégique par le biais d'un plan de travail, laquelle inclut le développement voire la consolidation de la vision économique du territoire;
- documenter et questionner formellement la compatibilité de l'activité minière avec la planification territoriale;
- proposer des outils d'aménagement renforçant la protection du territoire;
- élaborer une stratégie de représentation et de communication auprès des diverses parties prenantes;
- autoriser l'octroi d'un ou des contrat(s) de services professionnels pour démontrer l'impact environnemental et social d'une activité minière sur le territoire de Papineau et préparer un mémoire qui sera déposé lors des audiences du BAPE ;
- autoriser des dépenses jusqu'à concurrence de 100 000\$;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de prévoir un mécanisme de consultation dans le cadre de la mise en place et la réalisation de la démarche stratégique en lien avec le positionnement de la MRC sur l'activité minière;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de reconnaître l'importance de définir une vision économique territoriale cohérente, alignée sur les forces distinctives de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'impliquer, au besoin, une ou les commissions dans les réflexions stratégiques à venir;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de reconnaître l'importance de la contribution de la communauté d'affaires et des acteurs économiques dans ces réflexions;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai 2026 pour considération.

Adoptée.

6.1.2 COMITÉ STRATÉGIQUE SANTÉ PAPINEAU – DÉPÔT D'UN PROJET PILOTE -SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le Préfet présente le projet pilote de « Papineau en santé » dans le cadre de la présente séance. Ce dernier présentera également ledit projet auprès de la direction générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) la semaine prochaine. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai prochain.

6.1.3 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL – AVIS D'INTENTION – NON-RECONDUCTION DES ENTENTES INTERVENUES ENTRE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS - RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-R-AG153

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la résolution de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau concernant son intention de non-reconduction des ententes intervenues entre la MRC et la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO).



6.1.4 COMMISSIONS DE LA MRC - PROPOSITION DE MANDATS SPÉCIFIQUES

Monsieur le Préfet fait état d'une proposition de mandats spécifiques des commissions de la MRC. Les membres du Comité administratif et monsieur le Préfet suggèrent de déposer ladite proposition auprès des présidents des commissions. Le sujet pourra par la suite être inscrit à la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai prochain.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 FINANCEMENT DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2026-05-139

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);

ATTENDU que la CLP offre actuellement un service en loisir et sport aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC et a fourni les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services en loisir sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2026;

ATTENDU que les sommes seront versées à ladite Corporation selon les modalités établies au protocole et selon le plan d'investissement de la MRC (résolution numéro 2025-11-256);

ATTENDU la recommandation de la direction générale adjointe de la MRC à l'égard des modalités de versement;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadioux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement des sommes qui seront versées à la Corporation des loisirs Papineau selon le plan de financement suivant ainsi que les modalités de versement prévues au protocole :

35 000 \$	FRR2
17 500 \$	Quote-part

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des loisirs de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2026 et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026



Les membres prennent connaissance du budget tourisme 2026 à jour.

6.3.1.1 RÉSEAU CYCLABLE DE LA ROUTE VERTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Valérie Patoine, directrice du Service de développement du territoire, dresse un état de la situation du litige impliquant la MRC et un propriétaire d'un terrain desservant le réseau cyclable de la Route verte. Elle avise les membres du Comité administratif que le dossier suit son cours.

6.3.1.2 CONTRIBUTION AU TOURNAGE « BORN TO HUNT » À KENAUK NATURE – AUTORISATION

CA-2026-05-140

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économiques importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, réaffirmant le tourisme et les activités issus de la forêt parmi ses secteurs prioritaires d'intervention;

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-256, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, approuvant le plan d'investissement 2026 concernant l'aménagement et le développement du territoire de la MRC de Papineau, lequel inclut un budget de 135 000 \$ réservé au tourisme à même le Fonds FRR2;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 juin 2023, est de soutenir le tourisme sur le territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une demande de participation financière a été déposée auprès de la MRC par Kenauk Nature pour le tournage de l'émission Born to Hunt, lequel aura lieu dans leur pourvoirie :

ATTENDU que le montage financier se chiffre à 17 753 \$, incluant 8 000 \$ pour les frais de tournage et 9 753 \$ pour les frais de séjour;

ATTENDU que Tourisme Outaouais et la Fédération des Pourvoiries du Québec participent à ce montage financier;

ATTENDU que le tournage de cet épisode s'inscrit dans le projet Relève 2026 de Kenauk nature et visera à mettre de l'avant la relève, l'éducation, la conservation et la transmission des traditions de chasse;

ATTENDU que cette initiative permet de faire rayonner la région auprès de marchés importants comme Montréal, Ottawa, en mettant en valeur l'expérience de chasse et de plein-air unique offerte;

ATTENDU que l'émission Born To Hunt a une grande portée sur TVA Sports (Québec) et sur Wild TV (Canada anglais);



ATTENDU que l'émission sera diffusée en 2027, incluant plusieurs reprises et que des segments seront disponibles sur les réseaux sociaux;

ATTENDU que le logo En Petite Nation sera intégré à l'émission, à l'initiative Relève de Kenauk, de même que dans les segments publiés sur les réseaux sociaux pendant le tournage;

ATTENDU que les photos d'une qualité professionnelle prises pendant le tournage seront fournies à la MRC pour alimenter sa banque d'images;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution de 1 574.81 \$, incluant les taxes applicables, dans le cadre de l'émission Born To Hunt pour le tournage d'une émission portant sur Kenauk Nature;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001, et inscrite au projet « Promotion touristique 2026 », soutenu par le Fonds régions et ruralité – volet 2 (FRR 2), lequel s'échelonne du 18 mars 2026 au 31 mars 2027;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée

6.3.1.3 CAMPAGNE PROMOTIONNELLE 2026 - DISTRIBUTION D'ITEMS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES

CA-2026-05-141

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économiques importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, réaffirmant le tourisme et les activités issus de la forêt parmi ses secteurs prioritaires d'intervention;

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-256, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, approuvant le plan d'investissement 2026 concernant l'aménagement et le développement du territoire de la MRC de Papineau, lequel inclut un budget de 135 000 \$ réservé au tourisme à même le Fonds FRR2;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 juin 2023, est de soutenir le tourisme sur le territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que dans cet objectif, la MRC crée différents items promotionnels conformément au Plan d'action touristique, tels que des cartes touristiques estivales, des napperons et des cartes postales des événements, des drapeaux et des bannières;

ATTENDU que ces outils promotionnels seront distribués auprès du Centre d'information touristique de Montebello et dans différents commerces stratégiques et ciblés sur le territoire, incluant les entreprises touristiques;

ATTENDU que ces outils promotionnels contribuent à faire connaître les attraits touristiques et incitent les visiteurs à découvrir l'ensemble du territoire et les touristes à prolonger leur séjour;

ATTENDU que la facture finale correspondra au montant réel des déplacements et du nombre de boîtes transportées, représentant un montant maximal de 5 249.38 \$, incluant les taxes applicables, selon la soumission reçue de monsieur Mario Legault;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de distribution d'items promotionnels à monsieur Mario Legault, pour un coût maximal total de 5 249.38 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.4 BUDGET DE PUBLICITÉS TOURISTIQUES – AUTORISATION

CA-2026-05-142

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-060, adoptée par le Conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 mars 2026, adoptant le budget touristique 2026-2027 de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'à partir du budget touristique 2026 totalisant une somme de 103 000 \$, un montant de 36 600 \$ est prévu pour l'achat de publicités touristiques pour la période comprise entre le 18 mars 2026 et le 31 mars 2027;

ATTENDU que la gestion des campagnes de publicité touristique est désormais effectuée à l'interne, laquelle a permis d'obtenir en 2025 des performances supérieures en termes de portée, de taux d'engagement et de fréquentation comparativement aux années où cette responsabilité était confiée à une firme externe;

ATTENDU que cette gestion interne favorise une stratégie de communication agile, une adaptation continue aux opportunités promotionnelles, un suivi



rigoureux des performances et une optimisation rapide des actions en fonction des résultats;

ATTENDU que cette approche a permis d'atteindre de meilleurs résultats à moindre coût;

ATTENDU que la nature même des plateformes numériques (notamment les médias sociaux) implique des achats fréquents, de faible valeur unitaire, nécessitant une capacité d'intervention rapide afin de maximiser l'efficacité des campagnes;

ATTENDU qu'il y a lieu de favoriser l'agilité administrative tout en respectant les paramètres budgétaires et les mécanismes de reddition de comptes en vigueur;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE

Le Conseil de la MRC de Papineau autorise la mise en place d'une enveloppe budgétaire maximale de 5 000 \$, à même le budget de publicité touristique 2026-2027, laquelle est dédiée à des achats de publicité nécessitant une exécution rapide;

QUE :

La direction générale soit mandatée pour mettre en place les mesures administratives requises pour assurer l'efficacité et l'agilité des interventions de l'agente de développement touristique concernant les dépenses liées à des achats publicitaires conformément à la résolution numéro 2026-03-060 ;

QU' :

Un rapport mensuel des dépenses, incluant les notes explicatives pertinentes, soit déposé à la direction générale et au Comité administratif afin d'assurer un suivi rigoureux et une reddition de comptes adéquate;

ET QUE :

La direction générale soit mandatée pour encadrer et ajuster les modalités administratives nécessaires à l'application de la présente résolution.

Adoptée.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, quitte la présente séance.

6.3.1.5 RÉALISATION D'UNE STRATÉGIE MARKETING – ENTENTE AVEC TOURISME OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2026-05-143

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économiques importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, réaffirmant le tourisme et les activités issus de la forêt parmi ses secteurs prioritaires d'intervention;

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-256, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, approuvant le plan d'investissement 2026 concernant l'aménagement et le développement



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

du territoire de la MRC de Papineau, lequel inclut un budget de 135 000\$ réservé au tourisme à même le Fonds FRR2;

- ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 juin 2023, est de soutenir le tourisme sur le territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que la participation de la MRC, dans le cadre d'outils de promotion avec Tourisme Outaouais, fait partie du plan de communication découlant de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;
- ATTENDU que Tourisme Outaouais et la MRC de Papineau collaborent à une campagne promotionnelle conjointe à chaque année;
- ATTENDU les résultats positifs présentés par Tourisme Outaouais dans leur rapport de performance concernant la précédente entente pour la campagne 2026;
- ATTENDU la proposition de renouvellement d'une entente concernant un plan de visibilité personnalisé pour promouvoir le territoire de la MRC Papineau dans le cadre de la campagne marketing 2026-2027 de Tourisme Outaouais se déroulant d'avril 2026 à mars 2027;
- ATTENDU que cette entente comporte un engagement financier de 10 000 \$ de la part de la MRC de Papineau (hors taxes) et que Tourisme Outaouais s'engage à contribuer avec un montant équivalent afin de mettre en œuvre un plan de visibilité d'une valeur minimale de 20 000 \$.
- ATTENDU que cette offre inclut des opportunités tels que des publications dans des revues ciblées (Géo Plein Air et Espaces), de même que des blogues, infolettres et des publications ciblées sur les réseaux sociaux;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif accepte l'entente proposée par Tourisme Outaouais dans le but de réaliser une stratégie marketing personnalisée 2026-2027 sur le territoire de la MRC de Papineau;

QUE:

La contribution de la MRC prévue à la proposition de Tourisme Outaouais, représentant un montant de 10 495.75 \$, taxes applicables incluses, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001 (Tourisme FRR2);

ET QUE:

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.6 PACTE D'AMITIÉ AVEC LA MRC D'ARGENTEUIL ET LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT-RUSSELL - ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LA CYCL-O-ROUTE – AUTORISATION

CA-2026-05-144



- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a signé un Pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les Comtés Unis de Prescott-Russell, conformément à la résolution numéro 2012-09-172 ;
- ATTENDU que ces trois partenaires ont créé la Cycl'O Route, laquelle réunit des parcours de vélo complémentaires sur les trois territoires visés ;
- ATTENDU qu'annuellement, des publicités sont achetées pour promouvoir la Cycl'O Route, et ainsi augmenter le nombre de touristes cyclistes sur les trois territoires ;
- ATTENDU que la carte de la Cycl-O-Route devra être réimprimée afin de la distribuer lors d'événements ainsi que sur chacun des territoires concernés ;
- ATTENDU que la Cycl'O Route est également promue par un site Internet, lequel engendre des frais assumés par les trois partenaires concernés par le Pacte d'amitié conclu ;
- ATTENDU qu'il s'agit d'un projet total de 21 000 \$, payé équitablement par les trois territoires;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à la promotion de la Cycl'O Route, soit :

- La mise à jour de la carte;
- L'achat de publicités dans le magazine Vélo Mag, édité par Vélo Québec Éditions et dans le Ottawa Outdoors;
- Les frais liés au site web de la Cycl'O Route soit : les frais annuels d'hébergement et le nom de domaine;
- Les frais de graphiste et d'impression de la carte;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 690, lesquelles représentent une somme approximative de 7 000 \$;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2026-05-145

- ATTENDU la résolution numéro 2025-06-151, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR), volets 2 et 3 conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2026-03-061, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mars 2026, adoptant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, incluant les politiques qui y sont associées, dont la Politique de soutien aux entreprises;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS), Fonds amélioration et développement numérique ou technologique (FADN), Fonds expert-conseil (FEC), Fonds horizon durable (FHD) et Fonds tremplin (FT) ;
- ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;
- ATTENDU que les entreprises suivantes ont déposé un projet dans le cadre du Fonds soutien aux entreprises, soit Les conseillers forestiers de l'Outaouais (FT) et La ligne RH (FEC);
- ATTENDU que les informations et modalités relatives aux projets se trouvent dans l'annexe jointe à la présente résolution, et sont conformes aux critères de la Politique de soutien aux entreprises;
- ATTENDU que les évaluations du projet des entreprises, effectuées par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, ont déterminé que les entreprises sont viables, et que les projets présentés auront des retombées positives pour les entreprises, ainsi que pour la région ;
- ATTENDU que les projets présentés correspondent aux priorités du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Papineau, soit : Priorité 1 - Renforcer la diversification et la structuration économique du territoire et Priorité 2 - Soutenir le développement de nos secteurs structurants (foresterie) dans le cas des Conseillers forestiers de l'Outaouais;
- ATTENDU que la totalité des sommes demandées représente une somme de 10 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'ensemble des projets présentés dans le cadre de la présente séance conformément aux critères dudit fonds et à l'annexe jointe;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE 2026 DE LA MRC -
ADOPTION**

CA-2026-05-146



- ATTENDU qu'aux termes du chapitre 8 des lois de 2015, la MRC assume, depuis le 21 avril 2015, les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu entre le CLD et le gouvernement du Québec;
- ATTENDU que la résolution numéro 2026-04-091, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2026, autorisant la signature de l'avenant à l'entente concernant le FLI (prolongation), et la résolution numéro 2026-02-036, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 février 2026, autorisant la prolongation de l'entente associée au FLS;
- ATTENDU que la Politique d'investissement commune FLI/FLS a pour objectif de faciliter l'accès au capital et d'accélérer la réalisation de projets de démarrage, d'amélioration, de transformation et de croissance d'entreprises, ainsi que de soutenir la relève entrepreneuriale;
- ATTENDU la résolution numéro 2015-02-025, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 février 2015, adoptant, notamment, la Politique d'investissement établissant les bases de la gestion des fonds de développement économique local dédiés au territoire de la MRC, laquelle a été par la suite modifiée par la résolution numéro 2017-04-057 et par la résolution numéro 2023-09-187;
- ATTENDU que la MRC de Papineau doit adopter sa Politique d'investissement pour les années 2026 à 2028 et transmettre celle-ci au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- ATTENDU que la Politique a été rédigée conjointement par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ);
- ATTENDU que la Politique respecte les modalités de gestion, précise certains aspects et complète l'application des ententes afin d'en faciliter la mise en œuvre;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC l'adoption de la Politique d'investissement commune 2026-2028 conformément aux exigences du MEIE ainsi que Fonds locaux de solidarité FTQ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai 2026 pour considération.

Adoptée.

6.3.4 RÉSEAU ACCÈS PME - AVENANT 1 À LA CONVENTION DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (MEIE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CA-2026-05-147

- ATTENDU que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a mis en place le Plan PME 2025-2028 pour contribuer à l'accompagnement et au soutien des petites et moyennes entreprises



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

(PME) partout au Québec et stimuler davantage leur croissance, leur compétitivité et leur productivité;

ATTENDU qu'en fonction du Plan PME, le gouvernement réitère son souhait que toutes les entreprises puissent obtenir les mêmes services, partout au Québec, selon leurs réalités et leurs besoins;

ATTENDU qu'à cet égard, le gouvernement a annoncé, le 22 avril 2025, le déploiement du Réseau accès PME (anciennement Réseau Accès entreprise Québec) en confirmant que les MRC constituent la porte d'entrée des entrepreneurs dans toutes les régions;

ATTENDU que la mise à jour économique présentée en novembre 2025 prévoit 45,2 M\$ dans le cadre du renouvellement du financement pour le Réseau accès PME;

ATTENDU que le ministre de l'Économie, de l'Énergie et de l'Innovation a été autorisé à prolonger le financement annuel de 215 000 \$ par MRC en provenance du Réseau accès PME, correspondant au montant nécessaire pour l'embauche ou le maintien en emploi d'au moins deux (2) ressources à temps plein, en référence aux exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU que ces ressources devront contribuer au Réseau accès PME, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommande au Conseil de la MRC la signature de l'avenant 1 à la convention de subvention présentée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le cadre de la mise en place du Réseau accès PME et l'acquisition ou le maintien en poste d'un minimum de deux ressources à temps plein au sein de l'équipe de la MRC de Papineau afin, notamment d'assurer des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité auprès des entreprises du territoire;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai 2026 pour considération.

Adoptée.



6.3.5 ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES

CA-2026-05-148

ATTENDU le besoin en accompagnement stratégique du Service de développement du territoire concernant différents dossiers en cours, notamment en relation avec les communications et le développement agricole;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par madame Anne-Marie Trudel, consultante, le 16 avril 2026, proposant une banque de 50 heures, représentant une somme maximale de 7 500 \$, excluant les taxes;

ATTENDU qu'en raison de l'expertise de madame Trudel en matière de développement local et régional et des besoins de la MRC, il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré, conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et autorise l'octroi d'un contrat à madame Anne-Marie Trudel, consultante, dans le but de fournir un accompagnement stratégique sur divers dossiers traités par le Service de développement du territoire selon les besoins et sur autorisation de la direction générale;

QUE :

La dépense associée au contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62200-993, 55-16105-23 et 01-39009-002;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de services professionnels avec madame Trudel selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2025-2027 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR IMPLANTER LES DERNIÈRES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN PLANIFIÉES DANS SON PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION 2026-2030

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mai prochain.



6.4.2 MISE À JOUR D'UN PLAN D'AFFAIRE ET PRÉPARATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION-MARKETING POUR ACCOMPAGNER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2025-2027 (PAFIRSPA) AFIN DE TERMINER L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN

CA-2026-05-149

ATTENDU la demande de subvention que la MRC de Papineau prévoit adresser au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) 2025-2027 du ministère de l'Éducation, pour soutenir financièrement l'aménagement des infrastructures récréotouristiques dans le Parc régional de la forêt Bowman;

ATTENDU la demande d'aide financière de 32 852 \$ que la MRC de Papineau a adressé au Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) 2025-2027 de Tourisme Outaouais, en décembre 2025 (résolution CA-2025-12-311), mais qui a essuyé un premier refus, principalement parce qu'un plan de communication-marketing du Parc régional de la forêt Bowman aurait dû accompagner la demande d'aide financière;

ATTENDU que la date limite pour déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais dans le cadre du Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) 2025-2027 est le 22 juin 2026;

ATTENDU l'offre de services déposée par madame Nathalie Lapointe Finance – Conseil pour mettre à jour le plan d'affaires du Parc régional de la forêt Bowman, datée du 2 avril 2026 et représentant un montant de 2 099,75 \$ incluant la moitié de la TVQ;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme « *Miss comm* » pour préparer un plan de communication-marketing du plan d'affaires du Parc, datée du 27 avril 2026 et représentant un montant de 2 099,75 \$ incluant la moitié de la TVQ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité forêt de la MRC de Papineau, formulée à l'occasion d'un sondage réalisé par courriel en date du 28 avril 2026, concernant le l'attribution d'un montant de 4 199,50 \$ incluant la moitié de la TVQ, provenant du fonds TPI pour mettre à jour le plan d'affaires et pour préparer un plan de communication-marketing pour le Parc régional de la forêt Bowman;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme « *Miss comm* » pour préparer un plan de communication-marketing du plan d'affaires du Parc, datée du 27 avril 2026 et représentant un montant de 2 099,75 \$ incluant la moitié de la TVQ;

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise l'octroi d'un contrat de services professionnelle à madame Nathalie Lapointe Finance – Conseil pour mettre à jour le plan d'affaires du Parc régional de la forêt Bowman, datée du 2 avril 2026 et représentant un montant de 2 099,75 \$ incluant la moitié de la TVQ;

QUE :



Les dépenses associées aux deux contrats soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC du poste budgétaire numéro 02 62600 680 (Fonds TPI);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4.3 MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE SECTORIELLE RÉGIONALE EN OUTAOUAIS VISANT L'ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS

CA-2026-05-150

ATTENDU que l'intensification et la prolongation des sécheresses fragilise l'approvisionnement en eau et sollicite davantage les réserves hydriques de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT 2 et 4) imposent désormais aux MRC de protéger les ressources en eau et de gérer l'urbanisation en fonction de leur disponibilité réelle;

ATTENDU que les MRC rurales de l'Outaouais subissent les contrecoups de la sécheresse et sont assujetties aux mêmes obligations réglementaires dans le cadre de la révision de leurs schémas d'aménagement respectifs;

ATTENDU que ces MRC souhaitent réaliser une étude conjointe sur la disponibilité et les besoins en eau, dans une perspective de gestion intégrée et durable de l'eau;

ATTENDU que les programmes de financement actuels sont très limités pour ce type d'expertise, à l'exception d'une subvention obtenue par le biais d'une entente sectorielle conclue notamment avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-151, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 juin 2025, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR), volets 2 et 3 conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et la MRC de Papineau;

ATTENDU que la dépense est considérée à titre de projet, et ce conformément à l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 conclu avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

ATTENDU que ledit projet est déposé dans le cadre de la priorité suivante : « Favoriser l'aménagement territorial durable et la résilience climatique »;

ATTENDU que pour réaliser cette étude, le MAMH demande une participation active dans le processus et une contribution financière de maximum 30 000\$ par MRC de l'Outaouais ;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE:



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de reconnaître l'importance de protéger les ressources en eau, dans un contexte où les périodes de sécheresses sont plus intenses et où la MRC doit gérer l'urbanisation en fonction de la disponibilité de la ressource en eau;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de Papineau d'appuyer, par la présente, la mise en place d'une entente sectorielle régionale en Outaouais visant l'évaluation de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins actuels et futurs;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de Papineau une contribution financière de maximum 30 000\$ de la MRC de Papineau par le Fonds FRR volet 2, et ce à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire 02-62009-820;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 20 mai 2026 pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

6.6.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AU TRANSPORT COLLECTIF (PSTC) – DÉPÔT DU RAPPORT PAR LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU – ADAPTATION AUX EXIGENCES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CA-2026-05-151

ATTENDU le règlement numéro 107-2009 concernant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard du service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU que la MRC a conclu une entente de service avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc pour assurer la gestion, le fonctionnement et l'exploitation du transport adapté et collectif sur son territoire;

ATTENDU que la MRC de Papineau a adopté la grille tarifaire pour le transport adapté en référence aux années 2025, 2026 et 2027, conformément aux résolutions numéro 2025-02-036 et 2025-02-037;

ATTENDU que pour les services de transport collectif, 9 005 déplacements ont été effectués en 2024, et qu'il est prévu d'en effectuer 9 569 en 2025, 9 900 en 2026 et 10 000 en 2027;

ATTENDU que pour les mêmes services, la MRC prévoit contribuer pour une somme de 35 000 \$ en 2025, de 35 000 \$ en 2026 et de 35 000 \$ en 2027 par le biais du Fonds régions et ruralité (si applicable);

ATTENDU que la participation prévue des usagers sera de 37 255 \$ en 2025, de 40 000\$ en 2026 et de 45 000 \$ en 2027;



- ATTENDU que le total des dépenses admissibles s'élèvera à 418 000 \$ en 2025, à 431 000 \$ en 2026 et à 445 000 \$ en 2027;
- ATTENDU que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2025-2027, lesquelles ont été adoptées par la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau conformément à la résolution numéro 2025-11-249;
- ATTENDU que la MRC a indiqué, à même son plan de développement du transport collectif 2025-2027, ses intentions quant au réinvestissement des surplus accumulés attribuables à la part du ministère;
- ATTENDU que le Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;
- ATTENDU que le financement provenant du Programme de soutien au transport collectif est autorisé à la suite du dépôt du plan de développement du transport collectif 2025-2027 ainsi que la résolution de la MRC qui l'approuve;
- ATTENDU la résolution numéro 2026-04-105, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2026, laquelle mandate le Comité administratif pour approuver le plan de développement du transport collectif 2025-2028 de la CTACP conformément aux nouvelles modalités du Programme de soutien au transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- ATTENDU que la résolution numéro CA-1581-2026, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la CTACP tenue le 21 avril 2026, laquelle adopte un plan de développement du transport collectif pour les années 2025, 2026 et 2027;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve le plan de développement du transport collectif 2025-2028 de la CTACP conformément aux nouvelles modalités du Programme de soutien au transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

QUE :

La MRC de Papineau s'engage à respecter les critères d'admissibilité du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

QUE :

La MRC confirme qu'il est prévu d'effectuer 9 569 déplacements en 2025, 9 900 déplacements 2026 et 10 000 déplacements en 2027;

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation financière du milieu (MRC et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 35 000 \$ en 2025, 35 000 \$ en 2026 et 35 000 \$ en 2027;

QUE :

Le Comité administratif demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière de 160 000 \$ pour l'année 2025, de 161 500 \$ pour l'année 2026 et de 161 550 \$ pour l'année 2027, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027;



QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer un suivi;

ET QU' :

Une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2026 – DÉPÔT D'UN PROJET - MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

8.2 DÉNONCIATION DE LA FERMETURE ÉVENTUELLE DU BUREAU DE LA PROTECTION DE LA FAUNE À CHANDLER – APPUI À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil de la MRC prévu le 20 mai prochain.

8.3 DEMANDE D'INVESTISSEMENT MAJEUR POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

8.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LA TRANSFORMATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil de la MRC prévu le 20 mai prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MAI À DÉCEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de mai à décembre 2026.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC PRÉVUE LE 20 MAI 2026



Les membres du Comité administratif conviennent du déroulement ci-dessous avant la séance du Conseil de la MRC :

- 13h30-13h45 - Triathlon de la Petite monnaie;
- 14h-14h30 - Présentation du directeur du Partenariat Climat Outaouais (PCO);
- 14h30-15h - Présentation de Prévention César – Projet d'hébergement d'urgence sur le territoire de la MRC.

10. SUJETS DIVERS

10.1 CAMPING DURANT LES DIFFÉRENTS FESTIVALS ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC - DEMANDE COLLECTIVE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mai prochain.

10.2 APPUI À LA VISION TERRITORIALE ET À LA MOBILISATION RÉGIONALE – ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 mai prochain.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2026-05-152

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 20 mai 2026 à 11h.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Rémy Laprise
Greffier-trésorier adjoint et directeur
général adjoint

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet